

COMPTES DISTRIBUTIONNELS DE PATRIMOINE DES MÉNAGES

DE NOUVELLES DONNÉES EXPÉRIMENTALES

CNIS / COMMISSION SYSTÈME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

AURELIEN MESNARD
DGSEI – DSMF – SESOF

30 MAI 2024



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
 1. Incitations institutionnelles
 2. Productions existantes (WID, INSEE, UBS)
 3. Production nouvelle (BCE / BDF)
2. Méthodologie BCE/BDF (DWA)
3. Données publiées
4. Axes d'amélioration
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. Annexe 3 : résultats



INITIATIVES INTERNATIONALES, EUROPÉENNES ET FRANÇAISES

INCITATIONS INSTITUTIONNELLES

- Initiative du G20 : **recommandation 9 de la Data Gap Initiative (DGI 3)** encourageant les pays à se doter de statistiques distributionnelles de patrimoine des ménages
- **Révision 2025 du système de comptabilité nationale (SNA) de 2008** : nouveau chapitre relatif aux comptes distributionnels des ménages
- **Révision du programme de transmission des données du Système Européen des Comptes (SEC) 2010** : un reporting spécifique aux comptes distributionnels de patrimoine des ménages serait mis en place dès 2029

INITIATIVES INTERNATIONALES, EUROPÉENNES ET FRANÇAISES

PRODUCTIONS EXISTANTES (WID, INSEE, UBS)

- La **World Inequality Database** (WID.world) est une base de données créée en 2011. Elle fournit notamment, pour de nombreux pays, des séries portant sur les inégalités de patrimoine par adulte.
- **L'INSEE** publie depuis de nombreuses années une étude sur la répartition des avoirs patrimoniaux, qui reprend les résultats de l'**enquête triennale de sondage Histoire de vie et Patrimoine** (HVP).
- Les banques UBS et Crédit Suisse publient annuellement une étude intitulée **Global Wealth Report**, dans laquelle elles fournissent des éléments portant sur les comptes distributionnels du patrimoine des adultes.

INITIATIVES INTERNATIONALES, EUROPÉENNES ET FRANÇAISES

PRODUCTION NOUVELLE (BCE/BDF)

- **La BCE et les BCN (dont BDF)** compilent et publient depuis début 2024 des séries DWA par pays de la zone euro (dont FR)
- **Apports**
 - **Ajustement aux agrégats de comptes nationaux**
 - Méthodologie transparente et harmonisée au niveau ZE
 - Répartition fondée sur l'enquête européenne HFCS
 - Mise à jour chaque trimestre
- **Limites**
 - Données micro issues d'enquêtes par sondage (HVP) → pas de recours à des données administratives appariées
 - **Évolutions méthodologiques futures importantes attendues (ex. inclusion de données administratives futures relatives au patrimoine immobilier et professionnel notamment)**
 - Les données depuis T1 2021 sont extrapolées (et donc plus fragiles) et sont susceptibles d'être révisées quand des données d'enquête plus récentes seront disponibles



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. **Méthodologie BCE/BDF (DWA)**
 1. Enquêtes HVP et HFCS
 2. Retraitements des données de comptabilité nationale
 3. Retraitements des données d'enquête HFCS
 - Zoom : sous-représentation des ménages les plus riches
3. Données publiées
4. Axes d'amélioration
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. Annexe 3 : résultats

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF (DWA)

UN CADRE COMMUN POUR LA ZONE EURO

- Un cadre méthodologique commun aux pays de la zone euro + Hongrie
- Des spécificités nationales, comme par exemple :
 - Tous pays (hors NL) : ajustement de la queue de distribution (ajout de ménages fortunés) sur tout ou partie de trois intervalles au-delà du dernier patrimoine HFCS pour lequel les données sont réputées continues
 - DE, EE, HU, AU : pas d'ajustement des dépôts
 - NL : recours à des données administratives (≠ données d'enquête HFCS) pour produire leurs comptes distributionnels de patrimoine des ménages réconciliés avec la comptabilité nationale → la méthodologie DWA ne s'applique pas (seule la granularité de publication des données est utilisée).

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF (DWA)

ENQUÊTES HVP ET HFCS

- Enquête HVP par sondage auprès des ménages en FR
 - Réalisée tous les 3 ans
 - Lors de ces enquêtes (ou « vagues »), les ménages sont interrogés sur leurs biens immobiliers, financiers et professionnels, leur structure d'endettement, ainsi que sur les facteurs explicatifs de leurs comportements patrimoniaux (parcours familial et professionnel, revenus, héritages, donations, etc.).
- Harmonisation des enquêtes nationales → enquête européenne HFCS
 - Trans-codification permettant de passer de HVP à HFCS
 - Quelques différences de concept et/ou de calcul entre HVP et HFCS
 - Ex. Les prêts des ménages à des particuliers sont pris en compte dans le calcul des actifs financiers HFCS, alors qu'ils ne le sont pas dans l'enquête Patrimoine.
 - In fine, les assiettes de patrimoine net ne divergent que légèrement entre HVP et HFCS.

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF

RETRAITEMENTS DES DONNÉES DE COMPTABILITÉ NATIONALE

- Appariement des actifs des ménages de la comptabilité nationale
 - But : assurer une meilleure comparabilité aux données HFCS
 - Actifs non financiers S.1M (SEC 2010: $S.1M = S.14 + S.15$) → S.14 (ménages) vs. S.15 (institutions ISBLSM)
 - Mise en exergue du patrimoine professionnel (à l'instar de l'enquête HFCS)
 - Actions non cotées et participations → patrimoine professionnel financier
 - Actifs non financiers hors immobilier (concerne surtout les EI) → patrimoine professionnel non financier
 - Cf. Table 1 du [Statistics Paper Series No 37 \(BCE\)](#)
 - Reclassement des résidences détenues à l'étranger : actions non cotées et autres participations (SEC 2010) → immobilier
- Ventilation des dettes des ménages de la comptabilité nationale
 - à partir de la base de statistiques bancaires BSI

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF

RETRAITEMENTS DES DONNÉES D'ENQUÊTE HFCS

- Choix d'une date de référence pour chaque vague HFCS
 - Le sondage se déroule en effet sur plusieurs mois.
- Ajustement du concept de patrimoine net retenu
 - Éléments retenus de patrimoine
 - Actifs financiers : titres de créance, dépôts (comptes à vue + comptes et livrets d'épargne), actions cotées, fonds d'investissement, assurance-vie, patrimoine professionnel financier (actions non cotées et autres participations)
 - Actifs non financiers : patrimoine professionnel non financier, patrimoine immobilier
 - Passifs : emprunts immobiliers et autres dettes
 - Couverture > 90 % du patrimoine des comptes nationaux de patrimoine des ménages
 - L'écart s'explique principalement par l'exclusion de la retraite professionnelle supplémentaire (AF.63), dans une moindre mesure par celle des avoirs en numéraire (AF.21), provisions d'assurance non-vie (AF.61), produits dérivés (AF.7), autres comptes à recevoir / à payer (AF.8) et objets de valeur (AN.13).
 - Travaux BCE en cours pour une éventuelle inclusion de certains de ces instruments

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF

RETRAITEMENTS DES DONNÉES D'ENQUÊTE HFCS

- D'autres d'ajustements sont apportés aux données d'enquête HFCS (cf. ci-après).
 - Individuellement ou au global, ils n'ont qu'un impact limité sur les indicateurs d'inégalités de patrimoine (Gini, Top 1%/5%/10%/20%, Bottom 50%, médiane)
 - 2 exceptions
 - L'ajout de ménages fortunés aux ménages HFCS
 - Le calage par instrument aux données de comptabilité nationale

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF

RETRAITEMENTS DES DONNÉES D'ENQUÊTE HFCS

- **Inclusion des personnes vivant en institution**
 - 2 à 3 % des ménages en France → impact relativement mineur
 - Rehaussement proportionnel des pondérations
- **Contrôle des niveaux de dépôts bancaires**
 - Les détentions de dépôts ne doivent pas être trop petites au regard des revenus déclarés
 - Une part d'actifs, même minime, doit être déclarée en tant que dépôts
 - Toute chose égale par ailleurs, un ménage avec membres autoentrepreneurs devrait déclarer davantage de détentions de dépôts qu'un ménage sans membre autoentrepreneur
- **Ajout de ménages fortunés aux ménages HFCS**
 - Cause : sous-représentation des ménages les plus riches
 - Modalités d'ajout de ces nouveaux ménages : cf. section suivante
 - Les pondérations HFCS restent inchangées.

MÉTHODOLOGIE BCE/BDF

RETRAITEMENTS DES DONNÉES D'ENQUÊTE HFCS

- Calage sur les agrégats issus des comptes de patrimoine des ménages (INSEE)
 - L'enquête HFCS complétée des ménages synthétiques ne permet de couvrir que 66 % de l'agrégat de patrimoine net des ménages de la comptabilité nationale au premier trimestre 2021.
 - Causes : sous-déclaration des ménages (notamment les plus riches), difficultés d'évaluation par les sondés, méthodes micro/macro d'évaluation différentes (ex. assurance-vie)
 - Application d'un rehaussement proportionnel aux détentions de chaque instrument (conservation de l'indice de Gini au niveau de chaque instrument)
- Dynamique trimestrielle des comptes distributionnels
 - Séries triennales (2009, 2014, 2017, 2021) rendues trimestrielles
 - Interpolation entre 2 vagues + extrapolation au-delà de la dernière vague
 - Interpolation linéaire / extrapolation et par décile de chaque instrument financier
 - Pas d'hypothèse d'évolution d'allocation des actifs. L'allocation des actifs est toutefois mécaniquement amenée à évoluer, du fait de l'évolution trimestrielle en comptabilité nationale des niveaux de valorisation de chaque instrument.



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. **Méthodologie BCE/BDF (DWA)**
 1. Enquêtes HVP et HFCS
 2. Retraitements des données de comptabilité nationale
 3. Retraitements des données d'enquête HFCS

Zoom : sous-représentation des ménages les plus riches

 1. Ajout de ménages issus de « rich lists »
 2. Ajout de ménages synthétiques
 3. Allocation par instrument du patrimoine de ces ménages
 4. Benchmark : étude de l'Institut des Politiques Publiques
3. Données publiées
4. Axes d'amélioration
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. Annexe 3 : résultats

SOUS-REPRÉSENTATION DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

AJOUT DE MÉNAGES ISSUS DE « RICH LISTS »

- Source : presse nationale
- Suppression des familles présumées non résidentes
- Attribution pour chaque famille d'un nombre de ménages
- Décote du patrimoine (car il s'agit d'un patrimoine brut de dettes)
- Application de la prime d'illiquidité (25 %) retenue en comptabilité nationale pour les actifs non cotés
- Suppression des ménages dont le patrimoine ainsi obtenu est inférieur au patrimoine net HFCS le plus élevé

SOUS-REPRÉSENTATION DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

AJOUT DE MÉNAGES SYNTHÉTIQUES

- Le patrimoine est simulé suivant une loi de Pareto à 2 paramètres α (pente) et w_0 (seuil, fixé à 1 M€).
- 1°/ Calcul de $\hat{\alpha}$, à partir des ménages HFCS de patrimoine $> \alpha_0 = 1 \text{ M€}$ + ménages des rich lists.
 - L'estimation consiste à rapprocher la fonction de répartition empirique complémentaire de la fonction de répartition analytique (Pareto) complémentaire, en appliquant une méthode de moindres carrés ordinaires (ECB Working Paper n°1692, 2014).
- 2°/ détermination de l'intervalle [$w_0 = 1 \text{ M€}$; w_{10}]
 - w_{10} : patrimoine auquel intervient la première discontinuité rencontrée dans la queue de distribution du patrimoine net issue des données HFCS
 - Intervalle supposé disposer d'une masse continue d'observations HFCS
 - calcul du nombre de ménages HFCS pondérés (\hat{m}_{10}) présent sur cet intervalle
- 3°/ estimation du nombre de ménages \hat{m} supposé disposer d'un patrimoine $> w_0$

SOUS-REPRÉSENTATION DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

AJOUT DE MÉNAGES SYNTHÉTIQUES

$$\hat{m}_{10} = \mathbb{E} \left[\sum_{i=1}^{\hat{m}} \mathbb{1}_{\{w_i \in I_{[w_0; w_{10}]}\}} \right]$$

Hyp : observations i.i.d

$$\hat{m}_{10} = \hat{m} \times \mathbb{E} \left[\mathbb{1}_{\{w_i \in I_{[w_0; w_{10}]}\}} \right]$$

D'où :

$$\hat{m}_{10} = \hat{m} \times P(W_i \in [w_0, w_{10}])$$

$$\hat{m}_{10} = \hat{m} \times P(W_i \leq w_{10})$$

$$\hat{m}_{10} = \hat{m} \left[1 - \left(\frac{w_0}{w_{10}} \right)^\alpha \right]$$

$$\hat{m}_{10} = \hat{m} \frac{w_{10}^\alpha - w_0^\alpha}{w_{10}^\alpha}$$

Soit :

$$\hat{m} = \hat{m}_{10} \times \frac{w_{10}^\alpha}{w_{10}^\alpha - w_0^\alpha}$$

SOUS-REPRÉSENTATION DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

AJOUT DE MÉNAGES SYNTHÉTIQUES

- 4°/ Répartition du nombre total de ménages \hat{m} - \hat{m}_{10} disposant d'un patrimoine supérieur à w_{10} entre 3 intervalles.
 - En France, les ménages synthétiques sont simulés sur le seul 1er intervalle ($[w_{10} ; w_{11} = \text{patrimoine max. HFCS}]$)
- 5°/ Simulation aléatoire des ménages synthétiques correspondant sur l'intervalle donné
 - graine fixe, pour assurer la reproductibilité des résultats

SOUS-REPRÉSENTATION DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

ALLOCATION PAR INSTRUMENT DU PATRIMOINE DE CES MÉNAGES

- Imputation de la composition du patrimoine des ménages synthétiques réalisée à partir de sources externes
 - enquête UBS/Campden (cf. graphique 1.5, page 25) sur la composition du patrimoine des individus ayant recours à un gestionnaire privé de fortune
 - rapport n° 36 de l'Institut des Politiques Publiques (2021) : les actifs professionnels représentent 66 % des 400 ménages les plus fortunés

■ Allocation stratégique retenue

obligations	actions (hors patrimoine pro)	patrimoine pro (fin et non fin)	immobilier	fonds	dépôts
8.87 %	15.34 %	66 %	2.84 %	3.12 %	3.83 %

- La répartition par instrument des ménages synthétiques est ainsi initialisée avec cette allocation des actifs.
 - Elle est ensuite modifiée par le programme de manière à réallouer les éventuels excédents totaux de représentation de chaque instrument par rapport aux données de la comptabilité nationale.

SOUS-REPRÉSENTATION DES MÉNAGES LES PLUS RICHES

BENCHMARK : ÉTUDE DE L'INSTITUT DES POLITIQUES PUBLIQUES

- Confrontation avec les résultats produits par l'Institut des Politiques Publiques (IPP)
 - Évaluer les effets de l'impôt sur la fortune et de sa suppression sur le tissu productif (RAPPORT IPP n°36 – Octobre 2021)
 - Quantiles de patrimoine des ménages (compris entre 97 % et 100 %)
 - Résultats établis à partir de données administratives (individuelles et d'entreprise) appariées : cf. Annexe 2



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. Méthodologie BCE/BDF (DWA)
- 3. Données publiées**
4. Axes d'amélioration
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. Annexe 3 : résultats

DONNÉES PUBLIÉES

- Cf. Annexe 3
- Comptes distributionnels des ménages
 - le patrimoine net, le total actif, le total passif, chaque instrument
 - par décile du patrimoine net
 - par statut de travail et par situation du logement
 - par montant total, par ménage et par tête
- Indicateurs d'inégalités patrimoniales
 - l'indice de Gini du patrimoine net
 - le patrimoine net médian et moyen
 - la part de patrimoine net de chaque instrument qui est détenue par divers groupes de ménages (les 50 % les moins fortunés, les déciles D6 à D10, les 5% et les 10 % les plus riches)
 - le ratio passif sur actif (présenté par total et par décile du patrimoine net).
- Les granularités suivantes ne sont pour l'instant pas publiées
 - le Top 1 % ; le détail par décile du Bottom 50 % ; les résultats par centile
 - poursuite de travaux d'investigation sur la qualité des données granulaires
 - les seuils de patrimoine séparant chaque fractile
 - seuls les montants correspondant à un fractile donné sont publiés
 - les résultats par âge
 - absence de données sociodémographiques affectées aux ménages fortunés ajoutés aux ménages HFCS



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. Méthodologie BCE/BDF (DWA)
3. Données publiées
- 4. Axes d'amélioration**
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. Annexe 3 : résultats

AXES D'AMÉLIORATION

- Publication BCE / BDF chaque trimestre de comptes distributionnels de patrimoine des ménages
- Apports
 - Méthodologie transparente et harmonisée au niveau ZE
 - Données HFCS ajustées et réconciliées avec la comptabilité nationale
- Limites
 - absence de recours à des données administratives appariées
 - révision des données les plus récentes (extrapolées) lors de l'inclusion d'une nouvelle vague d'enquête HFCS
- Principales pistes d'évolutions étudiées
 - A moyen terme
 - élargissement du concept de patrimoine à d'autres instruments
 - affectation de données sociodémographiques aux ménages fortunés ajoutés.
 - But : publier les données par âge
 - publication des résultats à des niveaux plus granulaires
 - recours aux données micro de l'enquête européenne annuelle CES
 - distribution jointe des revenus et du patrimoine des ménages
 - À plus long terme : prise en compte de données administratives (patrimoine immobilier et professionnel dans un premier temps)



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. Méthodologie BCE/BDF (DWA)
3. Données publiées
4. Axes d'amélioration
- 5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF**
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. Annexe 3 : résultats

ANNEXE 1 : LIENS DE PUBLICATION BCE ET BDF

■ Publication BCE

- Communication
 - [ECB publishes new statistics on the distribution of household wealth \(europa.eu\)](#)
 - [DWA press briefing](#)
- Access to data : [Distributional Wealth Accounts - DWA | ECB Data Portal \(europa.eu\)](#)
- Visualizations: [Interactive tables on ECB website](#)
- Further information:
 - [Overview note](#)
 - [Detailed methodological note](#)

■ Publication BDF

- Bulletin relatif aux comptes distributionnels de patrimoine des ménages : [De nouvelles statistiques sur la distribution du patrimoine des ménages dans la comptabilité nationale](#)
- Note méthodologique : [Données et méthodologie utilisées](#)
- Données DWA :
 - FR : <https://webstat.banque-france.fr/fr/#/node/5386077>
 - FR + autres pays : [Webstat - Le portail statistique de la Banque de France \(banque-france.fr\)](#) : Rubrique = 'Épargne', Thème = 'Comptes distributionnels du patrimoine des ménages'



1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. Méthodologie BCE/BDF (DWA)
3. Données publiées
4. Axes d'amélioration
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
- 6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP**
7. Annexe 3 : résultats

ANNEXE 2 : DONNÉES RETENUES PAR L'IPP

DONNÉES PAR FOYER FISCAL

- Rendues disponibles par la DGFIP de 2006 à 2019
- IR
 - Des identifiants anonymisés permettent de rapprocher les déclarations d'impôt sur le revenu dans le temps
 - Données utilisées : revenus du ménage + informations spécifiques utiles à l'identification des dirigeants
- ISF (jusqu'en 2017) et IFI (depuis 2018)
 - Inconvénients : valeurs auto-déclarées, exonération des actifs professionnels, déclaration réalisée de manière détaillée à partir de 2.57 M€, aucune information disponible en-dessous de 1.3 M€

ANNEXE 2 : DONNÉES RETENUES PAR L'IPP

DONNÉES D'ENTREPRISE

- Liasses fiscales
 - nombre d'actionnaires PP + nombre d'actionnaires PM
 - identité des actionnaires de référence (détenant plus de 10% du capital social)
 - part du capital (pour les actionnaires de référence)
- Données d'actionnariat de la base ORBIS
 - base tenue par Bureau van Dijk, Moody's Analytics
 - vérification de l'identité des actionnaires (elle complète les liasses fiscales)
 - actionnaires principaux des sociétés détenues via un véhicule étranger (non déclarés dans les liasses fiscales)
- Données INPI sur les représentants légaux.
 - Vient en complément des liasses fiscales et de la base ORBIS
- Données de groupe
 - étude LIFI (liens financiers entre entreprises) INSEE/DGFIP : identification de l'entité mère ultime
 - données PERIM : périmètre de groupe fiscal

ANNEXE 2 : DONNÉES RETENUES PAR L'IPP

DONNÉES D'ENTREPRISE

- Création d'une base d'actionnaires de 8.7 M d'individus
 - Un algorithme définit des règles de priorité entre les différentes sources sur l'actionnariat (liasses fiscales, ORBIS, INPI)
 - Cette base inclut des données nominatives (ex. nom, date de naissance), permettant l'identification des déclarations fiscales des actionnaires physiques à partir d'un algorithme d'appariement
- Valorisation des entreprises
 - Liasses fiscales → données comptables
 - Méthodes retenues
 - Entreprises cotées : prix de marché
 - Entreprises non cotées : méthode des multiples

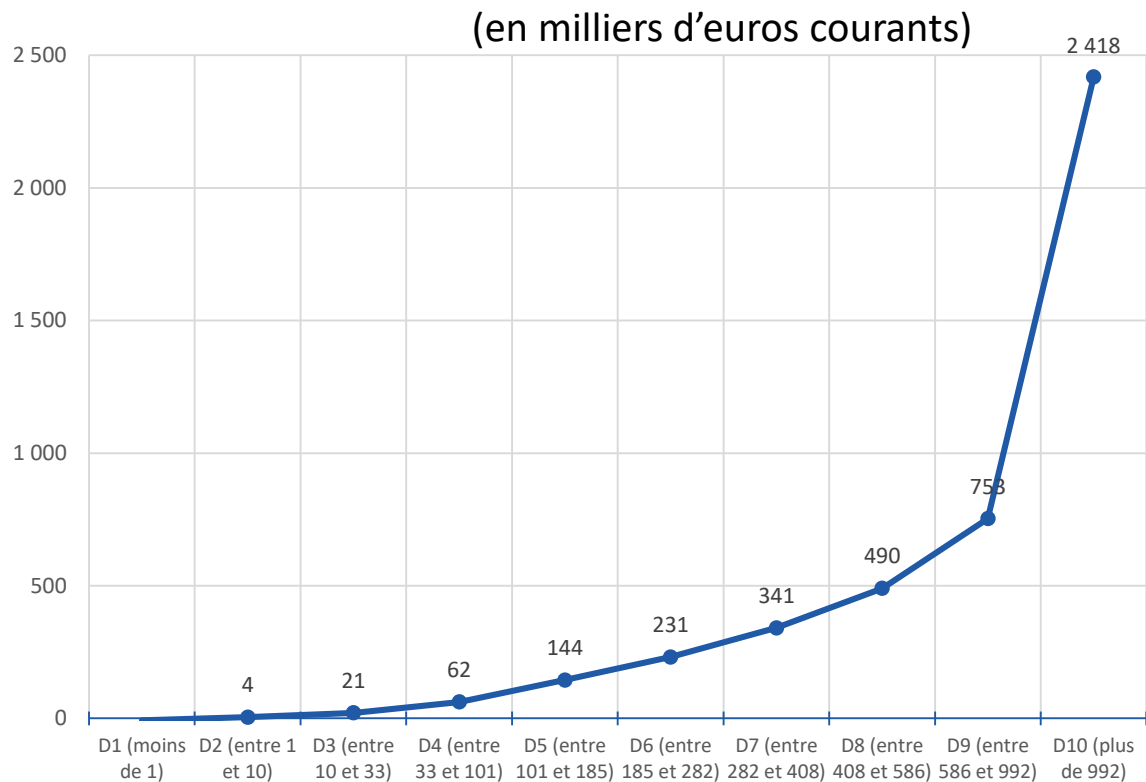


1. Initiatives internationales, européennes et françaises
2. Méthodologie BCE/BDF (DWA)
3. Données publiées
4. Axes d'amélioration
5. Annexe 1 : liens de publication BCE et BDF
6. Annexe 2 : données retenues par l'IPP
7. **Annexe 3 : résultats**
 1. De fortes disparités entre groupes de ménages
 2. De fortes disparités en légère évolution
 3. La hausse des prix de l'immobilier explique l'essentiel de l'augmentation du patrimoine des ménages depuis 2009
 4. Une composition du patrimoine des ménages variable selon leur niveau de richesse
 5. Les inégalités sont restées quasiment stables depuis 2009

ANNEXE 3 : RÉSULTATS

DE FORTES DISPARITÉS ENTRE GROUPES DE MÉNAGES

Distribution du patrimoine net des ménages en France au deuxième trimestre 2023

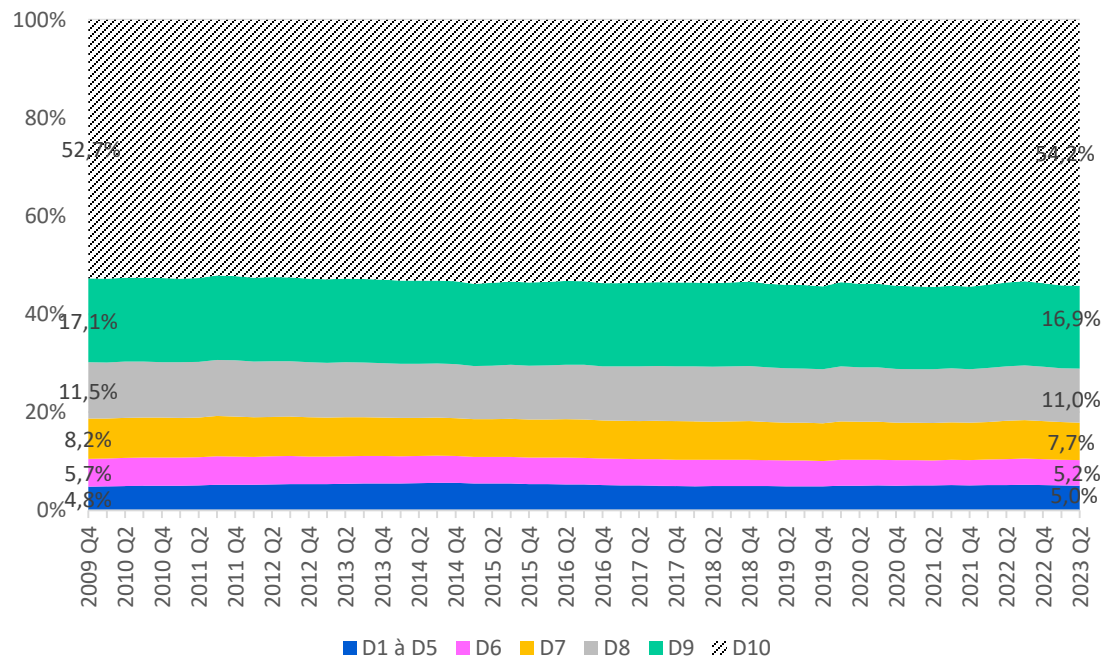


Lecture : Au T2 2023, le montant de patrimoine net d'un ménage appartenant aux 10 % les plus fortunés (D10) est d'au moins 992 000 euros et, en moyenne, de 2 418 000 euros. Pour un ménage appartenant au décile inférieur (D9), le montant de patrimoine net est compris entre 586 000 et 992 000 euros et en moyenne de 753 000 euros. Pour un ménage appartenant au premier décile (D1), il est inférieur à 1 000 euros.

ANNEXE 3 : RÉSULTATS

DE FORTES DISPARITÉS EN LÉGÈRE ÉVOLUTION

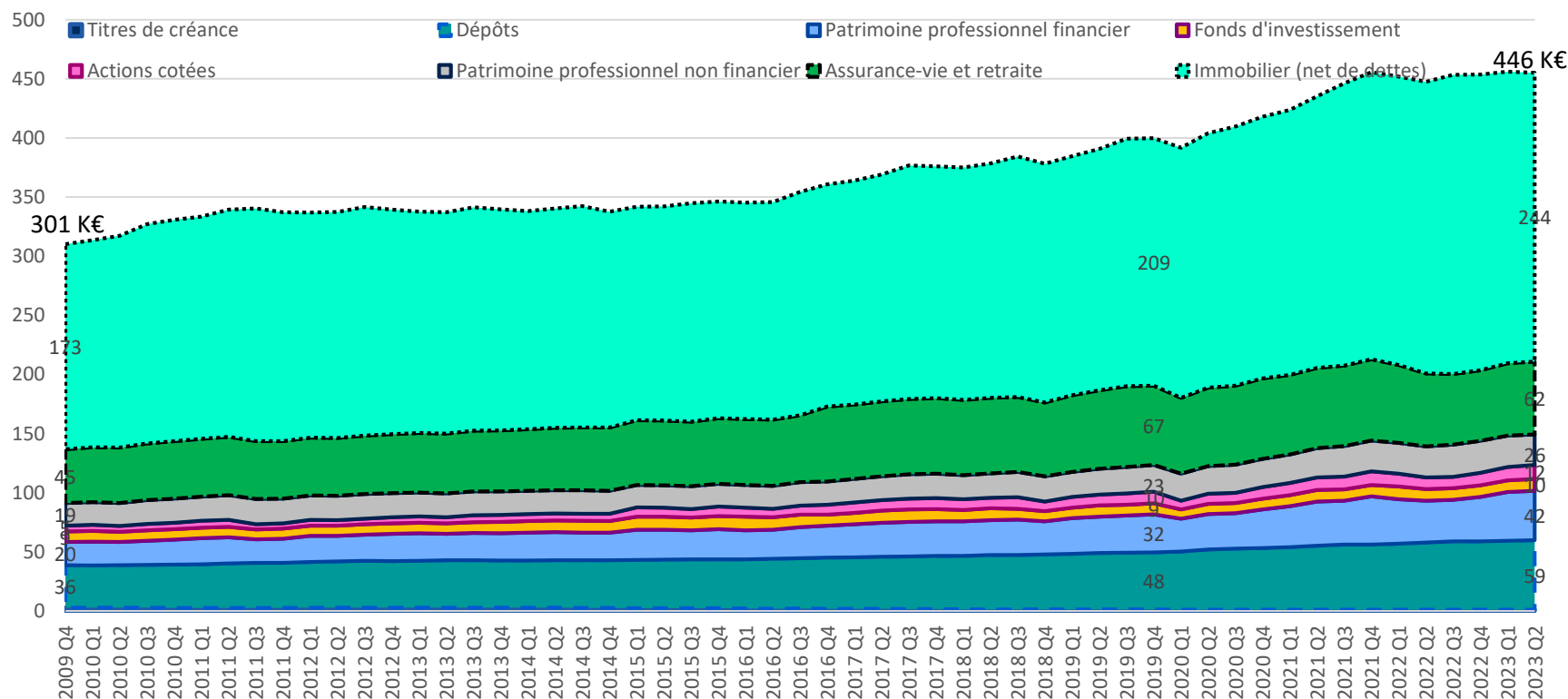
Répartition du patrimoine net par groupe de ménages en France
(en % du patrimoine net total)



ANNEXE 3 : RÉSULTATS

LA HAUSSE DES PRIX DE L'IMMOBILIER EXPLIQUE L'ESSENTIEL DE L'AUGMENTATION DU PATRIMOINE DES MÉNAGES DEPUIS 2009

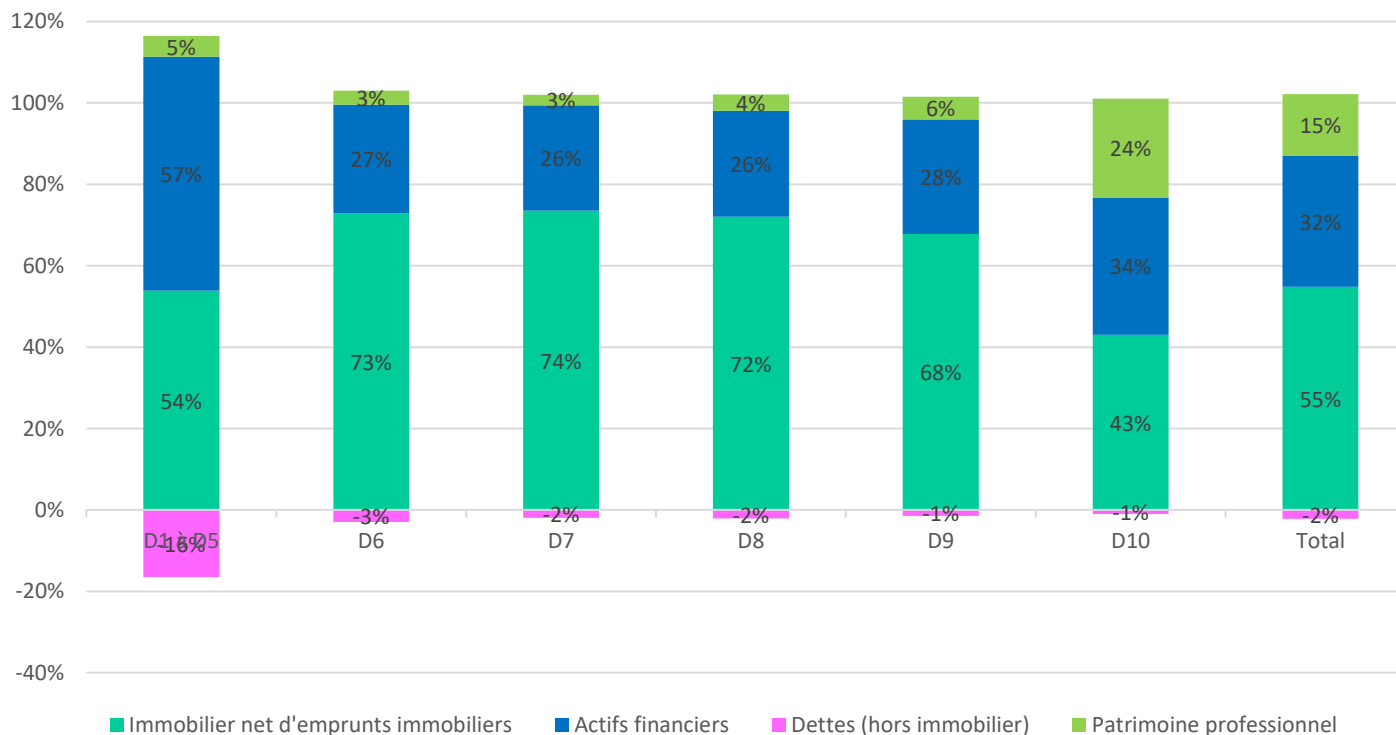
Composition du patrimoine net moyen des ménages en France
(en milliers d'euros courants)



ANNEXE 3 : RÉSULTATS

UNE COMPOSITION DU PATRIMOINE DES MÉNAGES VARIABLE SELON LEUR NIVEAU DE RICHESSE

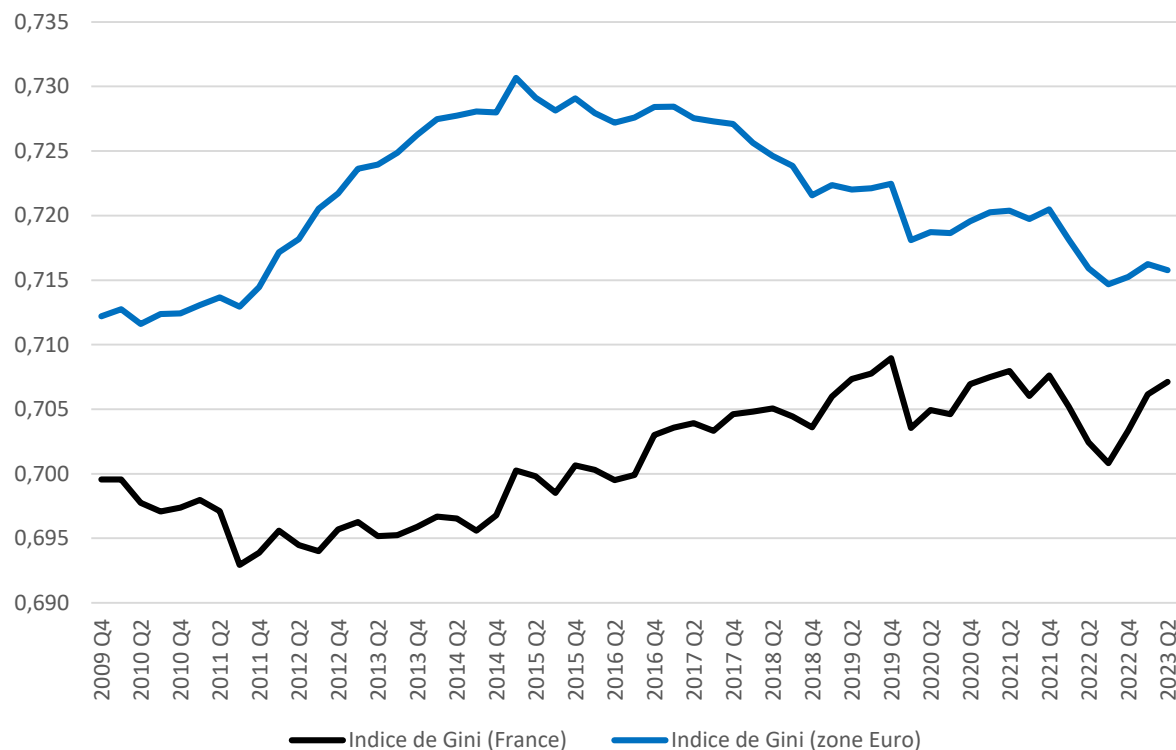
Composition du patrimoine net par groupe de ménages au 2^{ème} trimestre 2023
(en %)



ANNEXE 3 : RÉSULTATS

LES INÉGALITÉS SONT RESTÉES QUASIMENT STABLES DEPUIS 2009

Indice de Gini du patrimoine net des ménages
(entre 0 et 1)



Le coefficient de Gini est fondé sur la courbe de Lorenz et borné entre 0 et 1, où une valeur de 0 est atteinte pour une égalité parfaite et une valeur de 1 en cas d'inégalité parfaite.